

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 novembre 2022

- **Nombre de délégués titulaires : 56**
- **Présents : 33**
- **Votants : 47**

L'an deux mille vingt-deux

Le **vingt quatre novembre deux mille vingt deux** à 18 heures 00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Mme Marie-Claude NEGRE.

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Étaient présents : Alain ALBINET - Marie-Anne ARAKELIAN - Brigitte BARBAT - Michel BIERGE - Jean-Luc BOCHU - Sylvie BOREL - Jean-Marc BOUYER - Eric CORBON - Marie-Christine COULON - Guy DAIME - Bernard DOAT - Philippe ESTANOVE - Monique FAVIER - Claude GAUTIE - Saïd IDRISSE - Frédéric IUS - Laura JENNI - Dominique JULIEN - Laëtitia LAFORGUE - Sophie LAVEDRINE - Isabelle LAVERON - Nathalie LLAURENS - Alfred MARTY - Jacques MOIGNARD - Marie-Claude NEGRE - Annie NIERENGARTEN - Bernadette PROUET - Lionel QUILLET - Huguette RIBES - Jérôme SOURSAC - Stéphane TUYERES - Audrey UCAY - Karine VIGNEAU,

Absents ayant donné pouvoir : Jean ASTOUL (Pouvoir à Marie-Claude NEGRE), Willy AUTHESSERRE (Pouvoir à Isabelle LAVERON), Alain BELLOC (Pouvoir à Stéphane TUYERES), Jérôme BEQ (Pouvoir à Jean-Luc BOCHU), Pierre BLANC (Pouvoir à Monique FAVIER), Christian BOUSQUET (Pouvoir à Frédéric IUS), Monique BUFFAROT (Pouvoir à Huguette RIBES), Serge CASTELLA (Pouvoir à Karine VIGNEAU), Sylvie GRANDO (Pouvoir à Jérôme SOURSAC), Armand MAGNIER (Pouvoir à Laëtitia LAFORGUE), Virginie PROUTEAU (Pouvoir à Alain ALBINET), Jean-Claude RAYNAL (Pouvoir à Brigitte BARBAT), Christophe SUBERVILLE (Pouvoir à Audrey UCAY), Matilde VILLANUEVA (Pouvoir à Jean-Marc BOUYER), Denis REY (Suppléé par Eric CORBON),

Absents excusés : Christelle CAMBROUSE, Laëtitia CARDETTI, Gérard FENIE, Eric FRAYSSE, Stéphanie HENRIC, Eric LAGRANGE, Christian MOURIAU, Jean-Marc RASPIDE, Jean-Michel VALETTE.

Mr TUYERES Stéphane a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2022.11.24-257

Aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Montech - adoption des tarifs

Rapporteur : Isabelle LAVERON

*Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;
Vu le Décret n°72-37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes
Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
Vu la loi n°2015-991 DU 7 aout portant nouvelle organisation territoriale de la République
Vu l'arrêté préfectoral n° portant création de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn
et Garonne
Vu la loi n°2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 ;
Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Tarn-et-Garonne, signé
conjointement par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental, le
28 janvier 2014
Vu l'Arrêté du 8 juin 2021 pris pour application du décret no 2019-1478 du 26 décembre 2019
relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du
voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi no 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à
l'égalité et la citoyenneté*

La commune de Montech avait initié la création d'une aire des gens du voyage, conformément aux directives du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGDV). Avec la nouvelle répartition des compétences (lois MAPTAM et NOTRE) cette obligation incombe désormais à la Communauté de communes qui a engagé l'aménagement de cette aire d'accueil.

Située au 692 chemin de la Pierre à Montech, à proximité du terrain de camping municipal et de la Zone artisanale de la Mouscane, cette aire dotée de dix emplacements d'une surface de 150 m2 peut héberger 20 caravanes. L'aire d'accueil dispose également d'un emplacement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Chaque bloc abrite une douche, un sanitaire, un évier extérieur disposé sous un auvent et les branchements aux réseaux (eau, électricité.). Les familles auront à disposition un étendoir à linge pour chaque famille, un barbecue à usage collectif, des espaces dédiés aux jeux pour les enfants.

Un bâtiment destiné au gestionnaire du site se trouve à l'entrée. Celui-ci comprend un espace accueil, un bloc vestiaire-sanitaire, un local ménage, un local technique et également une salle de réunion pour des activités de soutien scolaire, et d'animation en direction des familles en lien avec les divers pôles et /ou services de la Communauté de Communes : Centre Social, France Services, Enfance, Environnement, Aménagement ..Dans ce cadre, la communauté de communes pourra travailler en collaboration avec Monsieur Eugène - Alain DAUMAS , Président de l'Union Française des associations Tziganes qui a été associé au suivi de ce chantier.

La gestion de l'Aire a été confiée à la Société SG2A HACIENDA dans le cadre d'un marché public, d'une durée d'un an renouvelable deux fois à compter d'octobre 2022. Les moyens humains mis à disposition par le gestionnaire sont un agent d'accueil et d'entretien (IETP), il réside sur le territoire de la communauté de communes et a exercé une fonction similaire sur une aire d'accueil des gens du voyage en Haute Garonne. Cet agent assurera l'encaissement des différents tarifs adoptés par le conseil communautaire. En effet, une régie d'avances et de recettes sera créée et cet agent sera nommé régisseur. Un agent de

maintenance (à hauteur de 0.5 ETP) assurera l'entretien et maintenance des bâtiments et du site.

L'ouverture de l'Aire aux futurs occupants a été fixée au 28 novembre.

Dans le cadre de la procédure administrative, il convient d'établir :

1/ Les tarifs de l'aire applicables à l'accueil des gens du voyage

DESIGNATION	Tarifs (TTC)
Caution	100,00 €
Avance forfaitaire sur emplacement + consommation électrique/eau (équivalente à 7 jours environ)	30,00 €
Droit de place/jour /emplacement (toute journée commencée est due)	2,00 €
Nuitée sans autorisation du gestionnaire facturée	3,00 €
Consommation eau	4.55€/m ³
Consommation électrique	0.27€/Kwh

Ces tarifs pourront évoluer en fonction du contexte économique et du coût des fluides notamment Toute modification fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

2/ La grille tarifaire pour dégradations incluant le prix des pièces, la main d'œuvre, le déplacement

Indemnités en cas de dégradation partielle ou définitive	Tarifs *en €. TTC
Dégradation volontaire	Plein tarif sur devis
Graffitis / Traces de peinture	123.00 €
Tarif horaire de nettoyage	20.00 €
Evier extérieur	1395.00 €
Vanne ¼ tour (sous evier)	32.80 €
Mitigeur evier	144.00 €
Ensemble canalisation machine à laver (attente EU + Attente AEP yc robinet)	141.00 €
Ensemble canalisation Evier (attente EU + Attente AEP yc robinet)	141.00 €

Indemnités en cas de dégradation partielle ou définitive	Tarifs *en €. TTC
Robinet mural (lave-linge)	20.00 €
Siphon évier	5.00 €
Bonde évier	8.00 €
Kit Douche : Mitigeur temporisé avec commande déportée et pomme de douche encastrée	606.00 €
Pomme de douche	185.00 €
Siphon de sol de douche	184.00 €
WC PMR inox	1121.00 €
WC inox	1071.00 €
Kit chasse d'eau WC	135.00 €
Distributeur de papier inox	930.00 €
Barre de relevage coudée 135°	164.00 €
Hublot LED ronds non gradable douche	136.10 €
Hublot LED ronds non gradable sanitaire	80.00 €
Ampoule LED	15.00 €
Prise étanche 16A 2P+T apparente	200.00 €
Détecteur de présence	190.00 €
Interrupteur WC	143.00 €
Doublage intérieur hors faïence murale au m²	40.00 €
Cloison douche hors faïence murale au m²	85.00 €
Plafond plâtre hors peinture au m²	65.10 €
Faïence murale, y compris reprise de l'étanchéité au m²	60.00 €
Carrelage au sol, y compris isolant phonique au m²	60.00 €
Plinthe à gorges au ml	16.50 €
Barre de seuil	25.00 €
Miroir épaisseur 8mm anti-éclat à bord adouci, dimension 60x80htcm	100.00 €
Peinture en plafond au m²	15.00 €
Peinture extérieure au m²	25.00 €
Vantail de porte extérieure métallique	660.00€
Arrêt de porte	26.20 €
Etagère inox	315.00 €
Patères murales inox	41.00 €
Plaques de porte	25.90 €

Indemnités en cas de dégradation partielle ou définitive	Tarifs *en €. TTC
Pictogramme	52.20 €
Siège de douche PMR	285.00 €
Descente Eau Pluviale extérieure à l'ensemble	266.00 €
Sorties en toiture	128.00 €
Etendoir extérieur	375.00 €
Câble d'étendoir extérieur	20.00 €
Boîte à lettres	200.00 €
Grille fonte en sol 40x40 cm	495.00€
Reprise d'enrobé au m²	40.00 €
Plot béton à l'Unité	420.00 €
Barbecue extérieur à l'unité	4670.00€
Serrure porte sanitaire ou douche	40.00 €
Poignée porte sanitaire ou douche	30.00€
Grille de ventilation	15.00 €
Paumelle ou gond de porte	15.00 €
Borne anti-bélier extérieur	950.00€
Serrure portail	150.00 €
Poignée portail	50.00€
Clôture grillagée au ml	30.00 €
Replantation d'arbre à l'ensemble	200.00 €
Replantation de haies au ml	50.00 €
Engazonnement y compris préparation du sol au m²	10.00 €
Candélabre extérieur à l'ensemble	1120.00 €

* les tarifs sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'évoluer en fonction du contexte économique. Ils comprennent la fourniture, pose et déplacement pour l'intervention sur les ouvrages ou prestations concernés.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la grille des tarifs applicables sur l'aire d'accueil des gens de Voyage sise 692 chemin de la Pierre à Montech
- approuver la grille indiquant le montant des indemnités qui seront réclamées en cas de dégradation partielle ou totale des équipements, matériel, espaces ...

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition est adoptée :

AR Prefecture

082-200066652-20221124-20221124_257-DE
Reçu le 01/12/2022
Publié le 01/12/2022

- 47 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION
- 0 NON VOTANT

La Présidente certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication/notification :

..... 29 NOV. 2022

De sa transmission en Préfecture le :

..... 1. DEC. 2022

Labastide Saint Pierre,
le 28 novembre 2022

**La Présidente,
Marie-Claude NEGRE**



**La/Le Secrétaire de séance
Stéphane TUYERES**

